PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE PARALLÉLISÉE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société SICA AUCRE pour son projet d'extension d'une usine de traitement de sous-produits animaux sur le territoire de la commune de L'Étang-Salé.

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, par ses décrets d'application, modernise et dématérialise en profondeur les procédures d'autorisation environnementale et d'urbanisme, dans le but d'accélérer l'implantation des projets industriels tout en renforçant la participation du public via des outils numériques.

1. Objet de la consultation publique parallélisée

La présente consultation est diligentée dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SICA AUCRE pour son projet d'extension d'une usine de traitement de sous-produits animaux sur le territoire de la commune de L'Étang-Salé.

2. Autorité compétente et décisions pouvant être adoptées au terme de la consultation publique parallélisée

Conformément à l'article R.181-2 du Code de l'environnement, l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale est le préfet de La Réunion.
À l'issue de la phase d'examen et de consultation, la demande d'autorisation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

3. Modalités de participation du public à l'enquête

Une consultation publique parallélisée sur le projet susvisé, d'une durée de trois mois, est prescrite du **mercredi 21 octobre 2026 au jeudi 21 janvier 2027 à 16 heures inclus**.

Le tribunal administratif a désigné le 23 juillet 2026 M. Jean-Pierre SCHIETTECATTE comme commissaire enquêteur titulaire et M. Jacques SOLESSE comme commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est situé à l'adresse suivante :

Mairie de L'Étang-Salé
Avenue Raymond Barre
97427 L'ÉTANG-SALÉ

Toute correspondance postale relative à la consultation publique parallélisée réalisée au titre de la demande d'autorisation environnementale déposée peut être adressée à la commission d'enquête à cette adresse.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public au siège de l'enquête.

Comme prévu par l'article R.123-10 du Code de l'environnement, le public pourra consulter gratuitement le dossier de demande d'autorisation et présenter ses observations et propositions, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairies de L'Étang-Salé, Saint-Louis, Les Avirons et Saint-Pierre sur les registres prévus à cet effet.

De plus pendant toute la durée de la consultation, le dossier ainsi qu'un registre dématérialisé sont accessibles via le site internet dédié à la consultation :

https://www.democratie-active.fr/sicaaucre/

Les observations et propositions pourront également être transmises par l'adresse mail dédiée à la consultation :

enquetepublique-icpe-saintpierre@reunion.gouv.fr

Seuls les courriels reçus avant la clôture de la consultation publique à 16 heures, heure locale de l'île de La Réunion, seront pris en compte.

Des réunions seront tenues en mairie de L'Étang-Salé aux jours et horaires suivants :

- réunion d'ouverture le mardi 27 octobre 2026 de 09 heures 30 à 11 heures 30 ;
- réunion de clôture le mardi 12 janvier 2027 de 09 heures 30 à 11 heures 30.

En sus, des permanences seront également tenues par le commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le mercredi 21 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures en mairie de L'Étang-Salé ;
- le lundi 9 novembre 2026 de 13 heures à 16 heures en mairie de Saint-Pierre ;
- le vendredi 27 novembre 2026 de 9 heures à 12 heures en mairie de Saint-Louis ;
- le mercredi 9 décembre 2026 de 13 heures à 16 heures en mairie des Avirons ;
- le jeudi 21 janvier 2027 de 13 heures à 16 heures en mairie de L'Étang-Salé ;

Le présent avis est affiché :

- en mairies de L'Étang-Salé, Saint-Louis, Les Avirons et Saint-Pierre ;
- sur le site du projet ;
- sur le site internet de la préfecture https://www.reunion.gouv.fr ;
- dans la presse locale : Le Quotidien et L'INFO.RE .

À l'issue de la consultation et après sa rédaction, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables aux mêmes adresses ainsi que dans les mairies de L'Étang-Salé, Saint-Louis, Les Avirons et Saint-Pierre et ce pendant un an à compter de la clôture de la consultation publique.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Monsieur le président de la commission d'enquête
Mairie de L'Étang-Salé
Avenue Raymond Barre
97427 L'ÉTANG-SALÉ

Monsieur le Président
SICA AUCRE
Avenue Michel Debré – ZAC des Sables
97427 L'ÉTANG-SALÉ